

Santé :

le progrès au service de l'homme



Clonage, OGM... «La crainte de voir l'homme dépassé par ses propres découvertes (...) prend des proportions sans précédent» souligne le rapport consacré à la révision des lois bioéthiques. Si les progrès de la science engendrent des réactions de méfiance, voire de rejet, ils suscitent dans le même temps de formidables attentes de la part des malades. Favoriser, stimuler le progrès de la science tout en le conditionnant au respect de l'homme et de la nature, telle est la ligne de conduite que s'est fixée l'Assemblée.

Faire du patient l'acteur de sa santé

Le temps - pas si éloigné - où les médecins, qui tiraient de leur compétence une légitimité absolue, n'hésitaient pas à imposer aux malades, parfois sans explication, le traitement qu'ils jugeaient bon pour eux, est révolu. Consciente de l'aspiration du malade à être un véritable acteur de sa santé, l'Assemblée nationale a souhaité modifier en profondeur les relations entre les patients et le corps médical en adoptant, en première lecture, au terme d'un examen marqué par de multiples convergences entre majorité et opposition, le projet de loi présenté par Bernard Kouchner, ministre délégué à la santé (rapport n° 3263 de Claude Évin, Bernard Charles et Jean-Jacques Denis). Au cours de la première lecture, l'Assemblée a consacré le droit à l'information du malade avec l'accès direct du patient à son dossier médical. Au-delà, c'est le droit à être traité avec dignité en toutes circonstances que les députés ont proclamé.

L'Assemblée a également tenu à réaffirmer la responsabilité des professionnels de santé, en instaurant, par exemple, une obligation de formation médicale continue. En outre, si les

députés ont rappelé d'emblée que les thérapeutes ne sont responsables qu'en cas de faute, ils se sont attachés à améliorer la prise en charge des accidents thérapeutiques et des maladies nosocomiales, en organisant un système d'indemnisation des victimes.

Conjuguer science et respect de l'individu

Soulignant la nécessité de susciter une discussion publique sur le véritable défi que constitue la bioéthique, l'Assemblée nationale a souhaité préparer au mieux la révision des lois qui y sont consacrées en créant une mission d'information en amont du dépôt du projet de loi. Présidée par Bernard Charles, cette dernière n'a pas ménagé ses efforts, procédant à l'audition de près de quatre-vingt-dix personnalités en France, mais aussi en Allemagne ou aux Etats-Unis. Au terme de ses travaux, le rapport d'Alain Claeys (n° 3208) a dégagé quatre orientations : l'introduction de limites éthiques dans le droit des brevets, la préservation du libre accès à la connaissance, l'opposition à la constitution de monopoles et la remise en cause des brevets de produits sur le vivant par une démarche européenne et internationale.



Alain Claeys, rapporteur de la mission d'information commune sur les lois bioéthiques



La Commission des affaires culturelles, familiales et sociales, au centre de la réflexion de l'Assemblée sur les questions de santé publique

De son côté, désireuse de faire entendre sa voix dans un débat sensible, la Délégation aux droits des femmes organisait, le 5 avril, un colloque sur l'assistance médicale à la procréation.

Risques alimentaires : coordonner la prévention

C'est à l'unanimité que l'Assemblée nationale décidait, le 13 décembre 2000, sur proposition de Jean-François Mattei, Jean-Louis Debré et Philippe Douste-Blazy, de créer une commission d'enquête sur le recours aux farines animales dans l'alimentation des animaux d'élevage et la lutte contre l'ESB. Conduites dans la plus grande transparence, les 60 séances d'auditions ont été ouvertes à la presse et diffusées sur LCP-AN. La commission, présidée par François Sauvadet, a remis un rapport (n° 3138), établi par Michel Vergnier, recommandant que la santé publique soit érigée en ministère de plein exercice, afin de renforcer son poids dans les discussions interministérielles.

L'Assemblée a également tenu à étudier les liens entre l'environnement et la santé humaine, mis crûment en lumière par les crises de la dioxine dans le poulet, de la vache folle ou encore de la fièvre

aphteuse. Constatant, d'une part, une carence d'expertise, d'autre part, l'hétérogénéité et l'incohérence des organismes qui interviennent dans notre pays, la représentation nationale a souhaité mettre en place une agence unique afin de coordonner l'ensemble des actions conduites jusqu'ici en ordre dispersé. Pas moins de trois propositions de loi, émanant d'André Aschieri (n° 2279), Jean-Pierre Brard (n° 2315) et Daniel Chevallier (n° 1504), ont été déposées en ce sens. Quatre lectures auront été nécessaires pour que soit enfin adoptée la loi du 9 mai créant l'Agence française de sécurité sanitaire environnementale. Une étape importante dans la deuxième révolution sanitaire - après la révolution pasteurienne et hygiéniste - qu'André Aschieri, rapporteur des propositions de loi, appelait de ses vœux.



Bernard Charles, Président de la mission d'information commune sur les lois bioéthiques et co-rapporteur du projet relatif aux droits des malades



Patrimoine DE L'ASSEMBLÉE

Un peu d'histoire...



> Le Salon Delacroix

En 1833, Thiers fit obtenir à Delacroix la décoration du salon du Roi. Le jeune artiste travailla seul pendant cinq ans. L'architecture de cette pièce, «percée de tous côtés de portes et de fenêtres réelles ou simulées» et fort mal éclairée, n'offrait que peu d'espace à l'expression de l'artiste. Il pallia cette difficulté en jouant sur la progression des couleurs du sol au plafond. Ainsi, les fleuves et les mers sont traités en grisailles pour attirer le regard sur les peintures du bandeau et des caissons.



Sécurité alimentaire en Europe

Touchée par les crises alimentaires à répétition qui ont fortement ébranlé la confiance des consommateurs au point de modifier leurs habitudes culinaires, l'Union européenne a souhaité se doter d'une instance indépendante d'évaluation des

risques alimentaires, à l'image de la Food and Drug Administration américaine. Chargée d'examiner ce projet au nom de la Délégation pour l'Union européenne, Béatrice Marre s'est félicitée (rapport n° 3212) de cette initiative, tout en soulignant

la nécessité d'une meilleure définition des missions de cette future autorité alimentaire européenne et de son articulation avec les instances nationales.